

Chapitre 14

Entités économiques et cessation d'activité

Exercice 14.6 Assainissement d'une S.A.

La société XONIC S.A., acquise au début de N – 3, a pour activité principale le montage et la commercialisation d'appareils électroniques. Ses prévisions de vente ne se sont jamais réalisées parfaitement à cause, notamment, d'une crise qui touche son domaine d'activité. Au cours de la dernière année en particulier, ses résultats se sont gravement détériorés. Par conséquent, l'administration a convoqué une assemblée extraordinaire, qui a décidé de faire étudier un projet d'assainissement de la société.

TRAVAIL DEMANDÉ

Sur la base du projet d'assainissement ci-après, journaliser les différentes opérations nécessaires qui permettent d'aboutir à une situation assainie et répondre à certaines questions complémentaires.

ACTIF	Bilan annuel au 30 septembre N		PASSIF
Disponibilités	42 000	Compte courant bancaire	660 000
Débiteurs-clients	533 000	Fournisseurs	1 091 000
Autres débiteurs	119 000	Créanciers actionnaires	140 000
Actifs de régularisation	22 000	Passifs de régularisation	71 000
Stocks de produits finis	510 000	Capital-actions	500 000
Stocks de marchandises	520 000	Réserve générale	12 000
Mobilier	184 000	Perte reportée	(320 000)
Amort. cumulé sur mobilier	(77 000)		
Machines et installations	362 000		
Amort. cum. s/machines & inst.	(96 000)		
Fonds de commerce	35 000		
	<u>2 154 000</u>		<u>2 154 000</u>

Renseignements concernant le plan d'assainissement

1. Le fonds de commerce doit être entièrement amorti.
2. Une charge d'amortissement sur les machines et les installations de 41 000 a été omise. Elle devrait être rattrapée.

3. Vu les difficultés d'écoulement, les produits finis subissent un abattement de 20%.
4. Constitution d'une provision de 25 000 pour des gros travaux.
5. Ramener la réserve générale à 5 000.
6. Des fournisseurs abandonnent une somme de 100 000 sur leurs prétentions.
7. Les amortissements sur le mobilier étaient trop importants. Le mobilier est réévalué à 120 000, valeur comptable.
8. La banque abandonne une prétention de 50 000.
9. Un des actionnaires renoncerait à une prétention de 20 000.
10. Dissolution de la moitié de la réserve latente sur stocks de marchandises qui était à son maximum autorisé par le fisc.
11. Réduire le capital-actions par transformation de la valeur nominale de
 - 400 actions privilégiées de 500 à 250,
 - 300 actions ordinaires de 1 000 à 500.
12. Divers frais relatifs à l'augmentation de capital se montent à 3 500. La société obtiendrait la remise du droit de timbre fédéral car la réorganisation permet d'atténuer les pertes.
13. Le capital-actions serait reconstitué à son montant initial par émission de 400 actions privilégiées d'une valeur nominale de 250 et de 300 actions ordinaires d'une valeur nominale de 500. Toutes ces actions seraient souscrites par les anciens actionnaires, libérées par compensation de créances et par apport à la banque.
14. La ligne de crédit sur le compte courant bancaire est maintenue à 700 000.
15. En compensation de leur sacrifices, la société remet à la banque et à un ancien actionnaire ainsi qu'aux fournisseurs 200 bons de jouissance émis à l'issue de cet assainissement. Ils sont partagés entre eux proportionnellement à leur abandon de créance. La charge relative à cette opération s'élève à 200.
16. L'éventuel solde bénéficiaire du compte de réorganisation représentera une dotation supplémentaire aux amortissements sur les machines et les installations.

Questions théoriques sur les assainissements

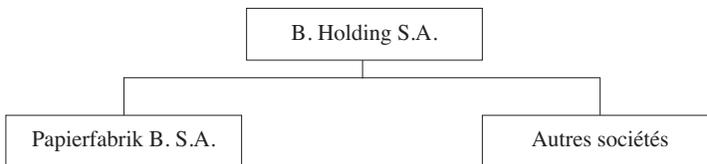
- a) Quelle est la limite juridique à partir de laquelle la question d'un assainissement doit être posée pour une société anonyme? Se référer au droit pour répondre.
- b) Une société anonyme a manifestement dépassé la limite évoquée à la question a. Aucune des mesures normalement prévues n'a été prise sans que l'on puisse dire qu'elle se soit mise en situation irrégulière. Comment cette situation est-elle possible?
- c) Lorsque le conseil d'administration propose des mesures d'assainissement aux actionnaires, c'est généralement après que les possibilités d'utiliser les différentes sortes de réserves pour éviter le cumul des pertes ont été employées.

Expliquer comment et dans quelle mesure une entreprise peut utiliser les différentes sortes de réserves pour éviter le cumul des pertes. Les explications porteront sur des postes du bilan clairement désignés.

- d) Au point de vue juridique, quelle est la situation des sociétés de personnes ou des entreprises individuelles qui accumulent des pertes? Comment se justifie l'éventuelle différence de traitement avec les sociétés anonymes?
- e) Les opérations d'assainissement sont pour une partie un retraitement du bilan. Elles doivent logiquement être accompagnées de mesures financières et non financières. Enumérer au moins cinq de ces mesures d'accompagnement.

Exercice 14.7 Assainissement d'une S.A.

L'entreprise B. Holding S.A. est domiciliée en Suisse. Au 31 décembre N, elle détient plusieurs entreprises actives dans le secteur du papier, dont l'entreprise Papierfabrik B. S.A.. La structure du groupe est la suivante:



Au 31 décembre N, l'entreprise B. Holding S.A. et l'entreprise Papierfabrik B. S.A. se trouvent dans une situation financière telle qu'un assainissement est nécessaire pour chacune d'entre elles. Le conseil d'administration de B. Holding S.A. prépare ainsi un plan d'assainissement qui sera soumis ensuite aux actionnaires.

TRAVAIL DEMANDÉ

Sur la base des informations concernant le plan d'assainissement et du bilan au 31 décembre N de B. Holding S.A. donnés ci-dessous:

- a) Journaliser la création de la réserve de réévaluation des participations telle qu'elle a déjà été enregistrée chez B. Holding S.A. (note: au 31 décembre N – 1, la réserve de réévaluation sur les participations était de zéro).
- b) Etablir le bilan de B. Holding S.A. au 31 décembre N, sur la feuille de travail annexée, tel qu'il se présenterait si les propositions du conseil d'administration de l'entreprise étaient acceptées par l'assemblée générale et les créanciers. Arrondir tous les montants à la centaine de milliers de francs la plus proche.
- c) Indiquer les obligations légales du conseil d'administration de B. Holding S.A. si le plan d'assainissement est refusé par l'assemblée générale et les créanciers.

Renseignements concernant le plan d'assainissement

1. Réduction du capital-actions et du capital-participation de 80 %, soit respectivement de 56 Mio et 9,6 Mio puis création d'une seule catégorie d'actions (actions nominatives de 20 de valeur nominale) par division de la valeur nominale des actions (soit de 28 000 actions au porteur de 200 de valeur nominale et de 84 000 actions nominatives de 100 de valeur nominale) et par conversion des bons de participation (soit 120 000 bons de participation de 20 de valeur nominale) en actions nominatives de 20 de valeur nominale. Après cette opération, le capital-actions de B. Holding S.A. se compose ainsi de 820 000 actions nominatives de 20 de valeur nominale; le capital-participation est nul.
2. Augmentation du capital-actions de 215,7 Mio en trois étapes.
 - 2.1 Emission de 4 615 713 actions nominatives de 20 de valeur nominale, soit 92,3 Mio de francs qui seront libérées par un apport en nature effectué par les banques et les assurances créancières. En effet, dans le cadre de l'assainissement, qui a déjà eu lieu, de Papierfabrik B. S.A., les banques et les assurances sont devenues propriétaires à 100% de cette entreprise; les capitaux propres de cette société se montent à 231 Mio de francs au total, y compris un capital social de 100 Mio de francs. Pour libérer leur souscription auprès de l'entreprise B. Holding S.A., ces banques et ces assurances apportent à la société B. Holding S.A. la totalité des actions qu'elles détiennent dans l'entreprise Papierfabrik B. S.A. Ces actions de valeur nominale totale de 100 Mio sont reprises pour 231 Mio de francs.
 - 2.2 Emission de 2 771 340 actions nominatives de 20 de valeur nominale, soit 55,4 Mio de francs par la conversion d'une partie des créances de tous les créanciers, autres que les obligataires, pour un montant total de 72 Mio (soit 62 Mio pour les banques et assurances, 8 Mio pour les sociétés du groupe et 2 Mio pour les autres créanciers compris dans les autres passifs).
 - 2.3 Emission de 3 400 000 actions nominatives de 20 de valeur nominale, soit 68 Mio de francs par la conversion des créances des obligataires. Chaque obligation de 5 000 de valeur nominale est échangée contre 100 actions nominatives de 20 de valeur nominale (émises au prix de 50 chacune et entièrement libérées par compensation de la créance des obligataires).
3. Dissolution de toutes les réserves, y compris la réserve de réévaluation.
4. Diminution des autres passifs de 9 Mio.
5. Ces mesures d'assainissement permettront:
 - 5.1 d'amortir totalement la perte résultant du bilan;
 - 5.2 d'amortir les participations, pour 19 Mio;
 - 5.3 d'amortir les autres actifs immobilisés, pour 12 Mio;
 - 5.4 d'amortir une partie des prêts octroyés aux sociétés du groupe, pour 126 Mio;
 - 5.5 de virer le solde au compte Réserves.

REMARQUE: Dans le cas original, d'autres possibilités de libération de capital étaient prévues.

Feuille de travail : plan d'assainissement (en millions de francs)

	Bilan au 31.12.N		Réorganisation		Bilan au 31.12.N après réorganisation	
	ACTIF	PASSIF	DÉBIT	CRÉDIT	ACTIF	PASSIF
Actifs circulants divers	15					
Participations	196					
Prêts aux sociétés du groupe	250					
Autres actifs immobilisés	25					
Prêts des banques et assurances		190				
Prêts des sociétés du groupe		16				
Autres passifs		18				
Emprunt par obligations		170				
Capital-actions		70				
Capital-participation		12				
Réserves		70				
Réserve de réévaluation des participations		48				
Perte résultant du bilan		(108)				
Réorganisation						
	486	486				

Exercice 14.8 Analyse et assainissement d'une S.A.

La société TABELLECTRO S.A. a pour but de produire et de commercialiser des tableaux électriques. Depuis N – 10, année de sa fondation, elle n'a jamais connu le développement espéré. Toutefois, sa situation financière est restée saine jusqu'à la fin de l'année N – 2. Durant l'exercice N – 1, les coûts ont sensiblement augmenté et malgré le développement satisfaisant des ventes, une perte très élevée a été enregistrée. En N, la situation a empiré si bien qu'un assainissement de la société a été nécessaire.

TRAVAIL DEMANDÉ

Sur la base des données à disposition (bilan au 31 décembre N – 1, bilan au 30 septembre N établi aux valeurs de continuation, compte de pertes et profits établi pour la période allant du 1^{er} janvier N au 30 septembre N, voir Annexes), répondre aux questions ci-dessous.

Le bilan au 30 septembre N a été établi comme un bilan annuel, en valeurs de continuation de l'activité, pour se rendre compte de la situation exacte de l'entreprise.

Le cas présente les faits et les états financiers selon les méthodes comptables utilisées par l'entreprise concernée.

Question 1

Le compte de pertes et profits de TABELLECTRO S.A. concernant l'exercice N – 2 fait ressortir un bénéfice net de 12 000. L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 7 juin N – 1 a décidé d'utiliser ce bénéfice de la manière suivante :

- versement d'un dividende aux actionnaires de 4%,
- attribution à la réserve générale pour le montant minimum que requiert la loi,
- attribution du solde au compte de pertes et profits reporté.

Le paiement du dividende et de l'impôt anticipé a lieu le 14 juin N – 1 par le débit du compte courant bancaire.

Sachant que durant les années N – 2 et N – 1 il n'y a pas eu de modification du capital-actions, journaliser les faits du 7 juin N – 1 et du 14 juin N – 1.

Question 2

Sur la base des renseignements donnés ci-dessous, établir la balance des emplois et des sources de fonds de TABELLECTRO S.A., donnée en annexe, pour la période allant du 1^{er} janvier N au 30 septembre N.

Renseignements

1. Le 31 janvier N, TABELLECTRO S.A. a vendu pour 4 000 des machines dont la valeur comptable était de 5 000. Ces machines ont été acquises en N – 3.
2. Le 20 février N, TABELLECTRO S.A. a acheté une nouvelle machine pour 8 000.
3. Un nouveau mobilier a été acquis le 27 février N pour 5 000.
4. Compte tenu de la marche des affaires de TABELLECTRO S.A., le 20 mars N, l'actionnaire majoritaire a versé 167 000 sur le compte courant bancaire de la société. Ce versement compense notamment sa dette à court terme à

l'égard de cette société, dette qui, au 20 mars N, se montait à 112 000. Ce montant figurait dans le compte *Créance contre actionnaire*.

5. Du 12 juin N au 18 juillet N, il a été effectué des travaux d'agencement dans les locaux de TABELLECTRO S.A. pour 20 000.
6. L'organe de contrôle chargé de vérifier les comptes de l'exercice N – 1 a évalué au 31 décembre N – 1 les travaux en cours à 145 000. Cependant, suite à un rapport de contre-expertise du 11 juillet N, il s'avère que ces travaux en cours ne valaient que 45 000. Le 12 juillet N, la correction suivante a été enregistrée:

Ajustement travaux en cours	100 000	
à Travaux en cours		100 000

7. Les amortissements effectués pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre N sont les suivants:

Mobilier	5 000
Machines et installations	2 000
Agencement	4 000

8. La perte de l'exercice N – 1 de 90 000 a été reportée dans le compte *Résultat reporté*.

Question 3

Sur la base de la balance des emplois et des sources de fonds de TABELLECTRO S.A. pour la période allant du 1^{er} janvier N au 30 septembre N, demandée à la question 2, calculer le financement permanent et la variation du fonds de roulement.

Question 4

La comptabilisation, le 20 mars N, du renseignement 4 de la question 2 ci-dessus est la suivante:

Banque c/c	167 000	
à Créance contre actionnaire		112 000
Dettes envers actionnaire		55 000

Mentionner la raison pour laquelle cette comptabilisation, plutôt que celle mentionnée ci-dessus, se justifie.

Banque c/c	167 000	
à Autres créanciers		167 000

Question 5

Sur la base du bilan établi au 30 septembre N aux valeurs de continuation et du compte de pertes et profits de la période allant du 1^{er} janvier N au 30 septembre N de TABELLECTRO S.A. donnés en annexe, déterminer les obligations légales de l'administration.

Question 6

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TABELLECTRO S.A. du 16 octobre N, il a été décidé d'assainir la société. Sur la base des renseignements donnés ci-dessus, établir le bilan après réorganisation de cette société au 30 septembre N.

Renseignements

1. Dissolution de la réserve générale.
2. La banque accepte de diminuer sa prétention de 100 000.
3. Les fournisseurs accordent une réduction de leurs prétentions de 130 000.
4. L'actionnaire majoritaire réduit sa prétention contre la société de 55 000 à 25 000.
5. Les frais relatifs à l'augmentation du capital s'élèvent à 7 000.
6. Réduction du capital-actions de 50 000 à 10 000, soit réduction de la valeur de 50 actions au porteur de 1 000 à 200.
7. Le bénéfice de réorganisation est utilisé de la manière suivante :
 - 7.1 élimination de toutes les pertes au 30 septembre N ;
 - 7.2 amortissement de l'agencement pour 47 000.
8. Augmentation du capital-actions de 200 000 par l'émission au pair de 1000 nouvelles actions de 200 de valeur nominale chacune, toutes entièrement libérées. L'actionnaire majoritaire souscrita 700 actions nouvelles qu'il libérera par compensation du solde de sa prétention contre la société et par versement sur le compte courant bancaire de la société.
Les autres anciens actionnaires souscriront les 300 actions nouvelles restantes qu'ils libéreront par un versement sur le compte courant bancaire de la société.
9. Emission gratuite de 230 bons de jouissance. Ces derniers sont distribués à la banque (100) et aux fournisseurs (130), proportionnellement à leur abandon de créance.

Annexes

ACTIF		Bilan de TABELLECTRO S.A. au 31 décembre N – 1		PASSIF	
Disponibilités	12 000	Banque compte courant			478 000
Débiteurs-clients	413 000	Fournisseurs			379 000
Autres débiteurs*	148 000	Passifs de régularisation			129 000
Actifs de régularisation	6 000	Capital-actions			50 000
Travaux en cours	145 000	Réserve générale			4 000
Stocks	170 000	Bénéfice reporté au 01.01.N – 1			52 000
Mobilier	32 000	Perte de l'exercice N – 1			(90 000)
Machines et installations	7 000				
Agencement	69 000				
	<u>1 002 000</u>				<u>1 002 000</u>

* dont l'actionnaire principal 112 000

ACTIF		Bilan au 30 septembre N		PASSIF	
Disponibilités	14 000	Banque compte courant			305 000
Débiteurs-clients	183 000	Fournisseurs			527 000
Autres débiteurs	39 000	Dette envers l'actionnaire principal			55 000
Actifs de régularisation	6 000	Passifs de régularisation			27 000
Travaux en cours	171 000	Capital-actions			50 000
Stocks	180 000	Réserve générale			4 000
Mobilier	32 000	Perte reportée au 01.01.N			(38 000)
Machines et installations	8 000	Ajustement s/l'évaluation des travaux en cours au 31.12.N – 1 constaté en N			(100 000)
Agencement	85 000	Perte nette de la période			(112 000)
	<u>718 000</u>				<u>718 000</u>

**Pertes et profits de Tabelectro S.A. pour la période
du 01.01.N au 30.09.N**

PRODUITS	
Ventes nettes	1 463 000
	<u>1 463 000</u>
CHARGES	
Coût d'acquisition des marchandises consommées	859 000
Salaires et charges sociales	520 000
Loyer	59 000
Charges de véhicule	43 000
Charges diverses	51 000
Amortissements	11 000
Charges financières	31 000
Impôts	1 000
	<u>1 575 000</u>
Résultat de la période	<u>(112 000)</u>

Réorganisation – Tabelectro S.A.

	Bilan au 30.09.N avant réorganisation		Ajustements		Bilan au 30.09.N après réorganisation	
	ACTIF	PASSIF	DÉBIT	CRÉDIT	ACTIF	PASSIF
ACTIF						
Disponibilités	14 000					
Débiteurs-clients	183 000					
Autres débiteurs	39 000					
Actifs de régularisation	6 000					
Travaux en cours	171 000					
Stocks	180 000					
Mobilier	32 000					
Machines et installations	8 000					
Agencement	85 000					
PASSIF						
Banque compte courant		305 000				
Fournisseurs		527 000				
Dettes envers actionnaire		55 000				
Passifs de régularisation		27 000				
Capital-actions		50 000				
Réserve générale		4 000				
Résultat reporté		(38 000)				
Ajustement travaux en cours		(100 000)				
Perte de la période allant du 01.01.N au 30.09.N		(112 000)				
Réorganisation						
	718 000	718 000				

Balance des emplois et des sources de fonds de Tabelectro S.A.

Feuille de travail	Bilan		Variations nettes		Reconstitution		Mouvements de fonds	
	Initial	Final	Emplois	Sources	Emplois	Sources	Emplois	Sources
ACTIF								
DISPONIBILITÉS	12 000	14 000						
DÉBITEURS-CLIENTS	413 000	183 000						
AUTRES DÉBITEURS	148 000	39 000						
ACTIFS DE RÉGULARISATION	6 000	6 000						
TRAVAUX EN COURS	145 000	171 000						
STOCKS	170 000	180 000						
MOBILIER	32 000	32 000						
MACHINES ET INSTALLATIONS	7 000	8 000						
AGENCEMENT	69 000	85 000						
	1 002 000	718 000						
PASSIF								
BANQUE COMPTE COURANT	478 000	305 000						
FOURNISSEURS	379 000	527 000						
DETTE ENVERS ACTIONNAIRE	0	55 000						
PASSIFS DE RÉGULARISATION	129 000	27 000						
CAPITAL-ACTIONS	50 000	50 000						
RÉSERVE GÉNÉRALE	4 000	4 000						
RÉSULTAT REPORTÉ	52 000	(38 000)						
PERTE DE L'EXERCICE N – 1	(90 000)							
AJUSTEMENT TRAVAUX EN COURS		(100 000)						
PERTE DE LA PÉRIODE ALLANT DU 01.01.N AU 30.09.N		(112 000)						
	1 002 000	718 000						
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT								
MOUVEMENTS DE FONDS À L.T.								

Exercice 14.9 Assainissement d'une S.A.

TRAVAIL DEMANDÉ

Répondre aux questions suivantes.

Question 1

Sur la base du bilan publié au 31.12.N (voir ci-après la feuille de travail) par l'entreprise de services A. S.A., indiquer les obligations légales du conseil d'administration de la société à cette date. Justifier.

Question 2

Sur la base du bilan d'A. S.A. au 31.12.N et des renseignements donnés ci-dessous tirés du prospectus d'émission de A. S.A. d'avril N + 1, établir le bilan de A. S.A. au 31.12.N après la restructuration du capital.

NOTE

Données au 31.12.N, avant la restructuration de capital :

- A. S.A. détient 177 119 actions propres de 100 francs de valeur nominale, acquises à 100 chacune, soit pour un montant total de 17 711 900 ;
- A. S.A. détient 199 034 bons de participation propres (classe A) de 20 francs de valeur nominale, acquis à 20 chacun, soit pour un montant total de 3 980 680 ;
- les filiales d'A. détiennent 8 000 bons de participation A. S.A. (classe A), de 20 francs de valeur nominale, acquis à 20 chacun, soit pour un montant total de 160 000 ;
- capital-actions : 1 746 000 actions de 100 francs de valeur nominale, 174 600 000 ;
- capital-participation : 2 565 000 bons de participation (classe A) de 20 francs de valeur nominale, 51 300 000.

Renseignements

1. Réduction du capital-actions pour un montant de 157 140 000 par la diminution de la valeur nominale de 1 746 000 actions de 100 à 10 francs.
2. Réduction du capital-participation (classe A) pour un montant de 46 170 000 par la diminution de la valeur nominale de 2 565 000 bons de participation de 20 à 2 francs.
3. Diminution de la valeur comptable des propres actions et bons de participation (classe A), 19 523 322 (soit 177 119 actions propres de 90 francs plus 199 034 bons de participation propres de 18 francs). Cet ajustement implique que la réserve pour propres actions et bons de participation doit être diminuée de 19 667 322 (soit 177 119 actions propres de 90 francs plus 199 034 bons de participation propres (classe A) de 18 francs plus 8 000 bons de participation (classe A) détenus par des filiales de 18 francs).
4. Augmentation du capital-actions de 15 366 000 par l'émission de 1 536 600 actions de 10 francs de valeur nominale et augmentation du capital-participation de 4 634 000 par l'émission de 463 400 bons de participation (classe B), de 10 francs de valeur nominale. Les actions sont émises à 100 francs par action et les bons de participation (classe B) à 100 francs par bon de

participation. Toutes les actions et les bons de participation sont entièrement souscrits par BBA Holding AG et sont entièrement libérés par la compensation totale du prêt subordonné d'un montant total de 200 000 000, prêt sur lequel BBA Holding AG a une prétention de 200 000 000.

5. Augmentation du capital-actions de 2 043 710 par l'émission de 204 371 actions de 10 francs de valeur nominale et augmentation du capital-participation de 1 149 480 par l'émission de 114 948 bons de participation (classe B) de 10 francs de valeur nominale. Les actions et les bons de participation (classe B) sont entièrement souscrits par le Crédit Suisse au prix d'émission de 100 francs par action et de 100 francs par bon de participation (classe B) et sont entièrement libérés en espèces.
6. Placement auprès du Crédit Suisse de 176 551 actions A. S.A. de 10 francs de valeur nominale. Ces actions sont détenues par A. S.A. Elles sont placées au prix de 100 francs par action. Le Crédit Suisse paie à A. S.A. le montant total en espèces. Cette aliénation implique que la réserve pour propres actions et bons de participation doit être diminuée de 1 765 510 (soit 176 551 actions propres à 10 francs).
7. Les frais d'émission sont estimés à 3 000 000. Ces frais sont portés en augmentation du compte *Avances de tiers*.
8. Amortissement de la perte reportée, 205 219 000.
9. Virement à la réserve générale du solde des montants issus de la restructuration.
10. Virement des fonds versés à l'office de consignation sur le compte en banque de A. S.A. Le compte débité est ici le compte *Banques et autres dettes à long terme*.

REMARQUES

- BBA Holding AG et le Crédit Suisse ont reçu le mandat d'offrir aux anciens actionnaires 1 917 522 actions de 10 francs de valeur nominale d'une part et aux anciens participants 578 348 bons de participation (classe B) de 10 francs de valeur nominale d'autre part, aux conditions suivantes:
 - 9 anciennes actions de 10 francs de valeur nominale (après restructuration) donnent droit à 11 nouvelles actions de 10 francs de valeur nominale au prix de 100 francs par action;
 - 45 anciens bons de participation (classe A) de 2 francs de valeur nominale (après restructuration) donnent droit à 11 nouveaux bons de participation (classe B) de 10 francs de valeur nominale au prix de 100 francs par bon de participation;A. S.A. ne joue ici aucun rôle d'intermédiaire.
- Le conseil d'administration de A. S.A. peut se passer d'aviser les créanciers de l'entreprise et de les désintéresser ou de les garantir car le capital a été réduit d'un montant inférieur à la diminution de la perte résultant du bilan (art. 735 CO).

Question 3

Indiquer si, après les mesures de restructuration proposées à la question 2, on peut conclure que la situation financière de A. S.A. est assainie. Justifier la réponse.

REMARQUE

Tous les montants sont et doivent être exprimés en milliers de francs; arrondir les montants au millier de francs le plus proche.

Feuille de travail

	Bilan au 31.12.N avant restructuration	Restructuration		Bilan au 31.12.N après restructuration
		Débit	Crédit	
Disponibilités	31 634			
Office de consignation	–			
Débiteurs-filiales	19 365			
Débiteurs tiers	9 226			
Actifs de régularisation	3 433			
ACTIFS CIRCULANTS	63 658			
Participations	571 195			
Prêts à des filiales	1 495 040			
Prov. s/particip. et prêts à des filiales	(1 212 959)			
Propres actions et bons de participation	21 692			
Autres	25 879			
ACTIFS IMMOBILISÉS	900 847			
ACTIFS	964 505			
Dettes à court terme	9 145			
Avances de filiales	628			
Avance de tiers	3 371			
Passifs de régularisation	9 190			
DETTES A COURT TERME	22 334			
Banques et autres dettes à long terme	566 862			
Dettes à l.t. auprès de filiales	148 949			
Prêts subordonnés	200 000			
DETTES À LONG TERME	915 811			
CAPITAUX ÉTRANGERS	938 145			
Capital-actions	174 600			
Capital-participation (classe A)	51 300			
Capital-participation (classe B)	–			
Réserve générale	–			
Rés.p.propres actions et bons de particip.	21 852			
Bénéfice (perte) reporté	(221 392)			
CAPITAUX PROPRES	26 360			
PASSIFS	964 505			
Restructuration				

Exercice 14.10 Liquidation d'une société en nom collectif

Les associés Durand et Dupond exploitent, dans leurs propres bâtiments, un atelier de construction de meubles en bois sous forme de société en nom collectif. Une partie des locaux est louée à des tiers. Les apports totaux des 2 associés se montent à 750 000, dont Durand amène 500 000 et Dupond le reste.

Après 12 années d'activité, les associés décident, à fin N, de liquider la société étant donné les mauvais résultats obtenus les dernières années. La liquidation va s'effectuer durant les 6 premiers mois de l'année N + 1 ; parallèlement l'activité courante va se prolonger jusqu'à fin juin N + 1.

Le contrat prévoit que les bénéfices et les pertes se répartissent proportionnellement aux apports.

Situation au moment de la liquidation

ACTIF	Bilan annuel au 31 décembre N (en milliers)		PASSIF
Caisse	22	Fournisseurs	360
Banque	120	Autres créanciers	77
Clients	376	Passifs de régularisation	27
Provision pour pertes sur les clients	(19)	Hypothèques 5%	982
Stock de produits	560	Durand, capital	457
Actifs de régularisation	15	Dupond, capital	228
Equipements	108	Durand, c/courant	71
Amortissement cumulé sur équipements	(39)	Dupond, c/courant	53
Véhicules	400	Résultat de l'exercice (Perte)	(52)
Amortissement cumulé sur véhicules	(240)		
Immeubles	2 250		
Amortissement cumulé sur immeubles	(1 350)		
	2 203		2 203

Compte de résultat N

Chiffre d'affaires net	2 350
./. Achats	1 278
./. Salaires et charges sociales	730
./. Amortissements (s/équipements et s/véhicules)	86
./. Autres charges exploitation	300
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(44)
Produits des immeubles	225
Produits financiers	3
./. Autres charges d'immeubles	69
./. Amortissement sur immeubles	113
./. Charges financières	4
./. Charges financières sur immeubles	50
RÉSULTAT HORS EXPLOITATION	(8)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (PERTE)	(52)

TRAVAIL DEMANDÉ

Comptabiliser les opérations ci-dessous (sommes en milliers, arrondir).

1. Virement à la banque du solde en caisse ; dorénavant tous les règlements des opérations ont lieu par la banque.
2. Les actifs de régularisation représentent des produits non facturés de N. Les factures ont été envoyées à fin janvier N + 1.

3. Les passifs de régularisation comprennent 25 d'intérêt hypothécaire couru et 2 d'autres charges d'exploitation à payer.
4. Ventes au comptant effectuées durant les 6 premiers mois, 1100.
5. Achats nécessaires à l'activité jusqu'à fin juin, 630.
6. Paiement des charges salariales pour les 6 premiers mois, 370.
7. Paiement des autres charges d'exploitation, 150.
8. Les produits d'immeubles encaissés se montent à 105 pour les 6 premiers mois de N + 1.
9. Les charges d'immeubles s'élèvent à 30 pour les 6 premiers mois de N + 1.
10. Les produits financiers se montent à 1 pour les 6 premiers mois de N + 1.
11. A la fin juin N + 1, paiement de l'intérêt hypothécaire annuel. Etant donné la situation, la banque accorde à la société de ne pas exécuter le remboursement annuel, mais de le reprendre par la suite.
12. Les clients versent 300, le reste est perdu.
13. Le stock de marchandises à la fin juin N + 1 est vendu pour 80% de sa valeur comptable. La société utilise la méthode LIFO. Les quantités achetées durant l'année N + 1 ont été exactement suffisantes pour couvrir les quantités vendues.
14. Les équipements s'amortissent au taux de 20% de la valeur comptable. Au 30.6.N + 1, ils sont vendus pour 41. L'amortissement est linéaire à l'intérieur de l'année.
15. Les véhicules s'amortissent au taux de 20% de la valeur d'acquisition. Au 30.6.N + 1, ils sont vendus pour 295.
16. Les immeubles s'amortissent au taux de 5% de la valeur d'acquisition. Ils ont été acquis le 1.1.N - 11. Ils sont vendus le 30.6.N. pour 1100. L'acquéreur reprend également les hypothèques.
17. Les frais de liquidation s'élèvent à 55.
18. Les autres postes du bilan sont payés pour le montant indiqué au bilan.
19. La répartition du résultat de liquidation se fait aux mêmes conditions que le résultat d'exploitation.

REMARQUE

Si l'associé au moment de la liquidation d'une société de personnes a droit à une somme plus élevée que celle de son compte capital, cette part du bénéfice de liquidation représente pour lui un revenu supplémentaire imposable. De plus, il devra s'acquitter de sa cotisation AVS/AI/APG au taux des indépendants.

Exercice 14.11 Liquidation du S.à.r.l.

Arrivant à l'âge de la retraite et ne trouvant personne pour leur succéder en raison d'une situation déficitaire, Jaccard et Perrin décident, en la forme authentique, de dissoudre et de liquider leur entreprise de papeterie fondée il y a 30 ans sous la forme d'une société à responsabilité limitée: «Aux bons papiers, S.à r.l.». Dorénavant, la raison sociale sera: «Aux bons papiers, S.à r.l. en liquidation».

Les gérants qui ont fait inscrire la liquidation au registre du commerce se chargent eux-mêmes de la liquidation durant le premier semestre N + 1.

Situation au moment de la liquidation

ACTIF		Bilan annuel au 31 décembre N (en milliers de francs)		PASSIF
Caisse	10	Emprunt bancaire (échéance N + 1)		20
Banque, c/courant	71	Fournisseurs		220
Débiteurs-clients	285	Autres créanciers		450
Provision pour pertes s/débiteurs-clients	(14)	Associé Jaccard, c/courant		35
Autres débiteurs	32	Passifs de régularisation		77
Associé Perrin, c/courant	10	Provision pour impôts		76
Actifs de régularisation	5	Hypothèques 5%		400
Stocks	1 150	Provision pour grosses réparations		35
Participations	240			
Machines et outillage	278	Part sociale Jaccard		375
Amortissement cumulé s/machines et outillage	(163)	Part sociale Perrin		375
Véhicules	190	Réserve légale		375
Amortissement cumulé sur véhicules	(90)	Bénéfice reporté		30
Immeuble et terrains	525	Résultat de l'exercice (perte)		(34)
Amortissement cumulé sur immeuble et terrain	(95)			
	2 434			2 434

Compte de résultat pour l'année N (en milliers de francs)

Chiffre d'affaires net	2 500
./. CAMV	1 010
./. Salaires et charges sociales	940
./. Amortissements (s/machines et outil. et s/véhicules)	75
./. Autres charges exploitation	498
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(23)
Produits d'immeuble	57
Produits financiers	1
./. Charges d'immeuble	16
./. Amortissement s/immeuble et terrains	26
./. Charges financières	7
./. Charges financières s/immeuble et terrains	20
RÉSULTAT HORS EXPLOITATION	(11)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (PERTE)	(34)

Renseignements complémentaires

- Les machines et l'outillage sont amortis au taux de 20 % de la valeur d'acquisition (arrondir à l'unité).
- Les véhicules sont amortis de 20 par année.
- L'amortissement annuel de l'immeuble et des terrains est de 5 % sur la valeur d'acquisition.

TRAVAIL DEMANDÉ

- Journaliser les opérations ci-dessous, dont plusieurs sont des opérations groupées, et établir les comptes: Banque compte courant, Résultat, Résultat de liquidation, Bilan final au 30 juin N + 1.
- Indiquer les opérations finales de liquidation qui n'apparaissent pas sous a).

Opérations pour le journal

0. Virement à la banque compte courant du solde en caisse, dorénavant tous les règlements ont lieu par ce compte courant.
1. Les actifs de régularisation représentent des charges d'électricité payées en trop durant l'année N et qui seront ajoutées aux charges de l'année N + 1.
2. Les passifs de régularisation comprennent:
 - des intérêts courus du prêt hypothécaire (5%) depuis le 30.06.N, 10;
 - un produit d'exploitation reçu d'avance, 20;
 - le solde représente d'autres charges d'exploitation à payer.
3. Achat des marchandises nécessaires à l'activité jusqu'à fin juin, 500.
4. Ventes effectuées durant les 6 premiers mois, 1 200.
5. Paiement des salaires pour les 6 premiers mois, 410.
6. Paiement des autres charges d'exploitation, 250.
7. Les produits d'immeuble se montent à 26 pour les 6 premiers mois.
8. Les charges d'immeuble se montent à 9 pour les 6 premiers mois de l'année.
9. Les produits financiers se montent à 0,5 pour les 6 premiers mois de l'année.
10. Reçu des débiteurs-clients, 210, le solde est perdu.
11. Les autres débiteurs paient entièrement leurs dettes.
12. Ventes des stocks, 1 000. Il ne reste plus de stock à la fin juin N + 1.
13. Les participations sont cédées pour 150. Le montant a été reçu.
14. Les machines et l'outillage sont utilisées jusqu'à fin avril, et donc amortis jusqu'à ce jour, avant d'être vendus pour 100. Le montant a été reçu.
15. Les véhicules sont utilisés jusqu'à fin juin et donc amortis jusqu'à ce jour, ensuite ils sont vendus au comptant pour 80.
16. L'immeuble et les terrains, utilisés jusqu'à fin juin, sont amortis puis vendus pour 400. L'acheteur reprend également la dette hypothécaire.
17. L'emprunt bancaire est remboursé.
18. Remise obtenue sur les fournisseurs, 5; le solde est payé.
19. Déduction obtenue sur les autres créanciers, 3; le solde est réglé par la banque.
20. Une provision pour impôts de 20 est maintenue. La provision pour grosses réparations est dissoute.
21. La réserve générale est dissoute.
22. Les frais de liquidation se montent à 45. Ils sont payés.

Rappel

L'impôt anticipé au taux de 35% frappe les excédents de liquidation distribués aux associés; les excédents représentent le montant restant après paiement des dettes, de l'impôt sur le dernier exercice et après le remboursement du capital aux associés. De plus, ce prélèvement est de la responsabilité de l'entreprise.

Exercice 14.12 Liquidation d'une S.A.

Une fabrique de textile exploitée sous la forme d'une S.A., au capital-actions de 275 000 divisé en actions au porteur de 1 000 nominal, rentre en dissolution

avec liquidation après 10 ans d'activité suite à une décision de l'assemblée générale constatée en la forme authentique selon l'article 736 CO. La liquidation est menée durant le premier semestre N + 1.

Situation au début de la phase de liquidation

ACTIF	Bilan annuel au 31 décembre N (en milliers de francs)		PASSIF
Caisse	63	Fournisseurs	343
Banque, c/courant	36	Autres créanciers	375
Débiteurs-clients	566	Passifs de régularisation	50
Provision pour pertes s/débiteurs-clients	(28)	Hypothèques	835
Titres	248		
Actifs de régularisation	12	Capital actions	275
Stocks	563	Capital participations	75
Machines	281	Réserve générale	602
Amortissement cumulé s/machines	(56)	Perte reportée	(55)
Mobilier	725		
Amortissement cumulé s/mobilier	(535)		
Véhicules	300		
Amortissement cumulé s/véhicules	(50)		
Immeubles industriels	750		
Amortissement cumulé s/immeubles industriels	(375)		
	2 500		2 500

TRAVAIL DEMANDÉ

- Journaliser les opérations ci-dessous ; tenir les comptes Banque compte courant, Résultat de liquidation et établir le bilan final après dissolution. Les sommes sont en milliers de francs.
- Indiquer les opérations finales de liquidation qui n'apparaissent pas sous a).

Opérations pour le journal

- Virement à la banque compte courant du solde en caisse, dorénavant tous les règlements des opérations auront lieu par la banque compte courant.
- Les actifs de régularisation représentent des produits qui n'ont été facturés qu'en février N + 1.
- Les passifs de régularisation représentent des charges d'exploitation à payer pour 50 à la fin N.
- Les titres sont vendus, 250.
- Les clients paient 500, le reste est perdu.
- Le stock de marchandise est revendu à une entreprise concurrente pour 95 % de sa valeur comptable.
- Le parc de machines est vendu au comptant pour 250.
- Le mobilier est vendu au comptant pour 200.
- Le parc de véhicules est revendu pour 200. Ce montant a été reçu par la banque.
- Les immeubles industriels sont vendus pour 390. Ce montant a été versé à la banque.
- Les frais de liquidation payés s'élèvent à 10.

12. Un autre créancier admet une réduction de sa créance de 20.
13. Les autres postes du bilan sont payés pour le montant indiqué au bilan.

Rappel

L'impôt anticipé au taux de 35% frappe les excédents de liquidation distribués aux associés; les excédents représentent le montant restant après paiement des dettes, de l'impôt sur le dernier exercice et après le remboursement du capital aux associés. De plus, ce prélèvement est de la responsabilité de l'entreprise.

